



**Commune de Thiézac
BUDGET PRIMITIF 2021**

**NOTE DE PRÉSENTATION
SYNTHÉTIQUE**

1. Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget 2021 a été voté le **13 avril 2021** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est le résultat de plusieurs réunions de travail regroupant les commissions Finances, Travaux et Environnement.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année 2021.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2021 a pour priorités :

- En fonctionnement :
 - Contenir les charges de gestion générale (hors postes incompressibles)
 - Soutenir les associations présentes sur le territoire communal
- En investissement :
 - Travaux dans le cadre du Plan de Prévention des Risques
 - Travaux d'aménagement du Gîte de Lafon
 - Continuer les travaux d'éclairage public
 - Achat de matériel pour les services techniques communaux

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les prévisions de recettes et de dépenses doivent être équilibrées.

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cimetière...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. La prévision des recettes de fonctionnement s'élève à **709 147,61 € pour 2021**.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
013 – Atténuation de charges	12 000,00 €
70 – Produits des services	49 186,00 €
73 – Impôts et taxes	269 070,00 €
74 – Dotations et participations	261 341,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	40 943,52 €
76 – Produits financiers	15,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €
002 – Résultat antérieur	76 592,09 €
TOTAUX	709 147,61 €

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel liés aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 26/04/2021
015-211502364-20210426-AR_2021_043-BF

scolaire, par le versement de La Poste de l'indemnité forfaitaire allouée aux Agences Postales Communales. D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 – Il concerne principalement la fiscalité locale.

D'autres postes importants de la recette sont : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement les dotations de l'État.

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers et des baux (logements communaux, DPS du camping, etc).

Chapitre 76 – Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

- **Les dépenses de fonctionnement** comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

La prévision des dépenses de fonctionnement s'élève à **709 147,61 € pour 2021**.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
011 – Charges à caractère général	255 350,00 €
012 – Charges de personnel	263 350,00 €
014 – Atténuation de produits	8 251,36 €
65 – Autres charges de gestion courante	64 353,52 €
66 – Charges financières	14 023,08 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements	1 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	30 107,38 €
023 – Virement à la section d'investissement	60 000,00 €
042 - Section à section	11 712,27 €
TOTAUX	709 147,61 €

Chapitre 011 – Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre 012 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel : les salaires, les charges ainsi que les assurances statutaires du personnel et les cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique et au Centre National de la Fonction Publique.

Chapitre 014 – Fonds de péréquation des recettes.

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace principalement les dépenses afférentes au versement des indemnités des élus, à la participation au service incendie et aux subventions versées aux associations.

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 67 – Ce chapitre comprend une prévision pour d'éventuelles recettes irrécouvrables.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements.

Chapitre 022 – Il s'agit d'une réserve pour d'éventuelles dépenses imprévues.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'une épargne qui a pu être dégagée du fonctionnement et qui constitue une source de financement pour la section d'investissement.

3. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	488 816,40 €
16 – Emprunts	271 593,00 €
165 – Caution	1 000,00 €
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement	54 708,00 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	143 447,15 €
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	11 712,27 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	60 000,00 €
TOTAUX	1 031 276,82 €

Chapitre 13 – Ce chapitre retrace les subventions prévues DETR : 88 500 €

Chapitre 16 – Ce chapitre correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget et financer les différents travaux.

Article 165 – Cautions reçues dans le cadre de la location des logements communaux.

Chapitre 10 – Est constitué du remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Chapitre 040 – Les recettes d'amortissement s'élèvent à 11 712,27 €.

Chapitre 021 – Il s'agit de l'épargne de 60 000 € ayant pu être dégagée en fonctionnement, constituant une source de financement pour la section d'investissement.

c) Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2021
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	130 512,55 €
020 - Dépenses imprévues	50 000,00 €
204 – Eclairage public	28 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles sauf opérations	7 965,00 €
Opération 11 - Accessibilité des ERP	540,00 €
Opération 12 - Plan de prévention des risques	338 400,00 €
Opération 14 – Extension du Gîte de Lafon	355 891,00 €
Opération 23 - Voirie	1 200,00 €
Opération 31 - Rénovation bâtiments communaux	15 100,00 €
Opération 32 - Réseau chaleur	16 847,85 €
Opération 33 - Rénov. Énergétique et aménag. Bât. Communaux	16 500,00 €
16 – Emprunts	69 320,42 €
165 – Caution	1 000,00 €
TOTAUX	1 031 276,82 €

Chapitre 001 – C'est le déficit d'investissement généré en 2020 et qui est reporté sur l'année 2021.

Chapitre 204 – Correspond aux travaux d'éclairage public effectués par le Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal (SDEC)

Chapitre 21 – Correspond à l'achat d'outillage et de mobilier

Opération 12 – Travaux du Plan de Prévention des Risques.

Opération 14 – Travaux d'extension du Gîte de Lafon.

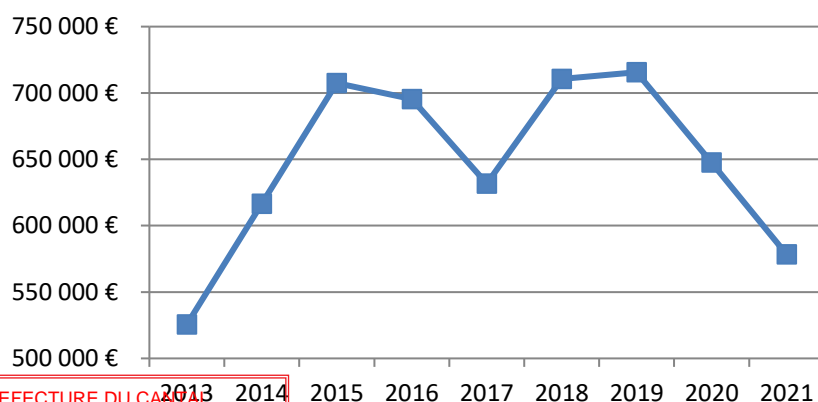
165 – Cautions reversées dans le cadre de la location des logements communaux.

4. Etat de la dette

a) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élèvera à 578 346,78 €.

Evolution du capital restant dû



5. Annexe

Les budgets primitifs de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents.

Fait à Thiézac, le 22 avril 2021.
Le Maire, Philippe MOURGUES.

